



# Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,  
place du Général de Gaulle  
59146 Pecquencourt

## ARRETE MUNICIPAL N°1153

Téléphone : 03.27.94.49.80

E-mail : [mairie@pecquencourt.fr](mailto:mairie@pecquencourt.fr)

Du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

*PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE  
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC  
COMMUNAL DES VOIES PRIVEES OUVERTES A LA  
CIRCULATION PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE PECQUENCOURT – RUE DES BIATS – VOIRIE  
DU LOTISSEMENT REALISE PAR LA SOCIETE SNC LOTIR*

Le maire de la commune de Pecquencourt

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 du code de l'urbanisme ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2021 enregistrée à la sous-préfecture le 30 juin 2021 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement rue des Biats ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé dans la commune de Pecquencourt du 30 avril 2022 à 8h00 au lundi 16 mai 2022 à 12h00, à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement rue des Biats de la société SNC LOTIR.

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard KAWECKI est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Pecquencourt le lundi 16 mai 2022, de 8h00 à 12h00.

**ARTICLE 3** : Le dossier relatif à l'enquête comprenant :

La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ;

Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;

Un plan de situation ;



Un état parcellaire ;  
sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête

La consultation du dossier pourra s'effectuer :

- Sur dossier papier mis à disposition du public en mairie de Pecquencourt, Place du Général de Gaulle 59146 PECQUENCOURT, aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).
- Du domicile, le dossier est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <http://www.pecquencourt.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur adressées en mairie de Pecquencourt avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire en toutes hypothèses avant le lundi 16 mai 2022 à 12h00.

**ARTICLE 4 :** Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie et sur les lieux concernés.

**ARTICLE 5 :** Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux personnes privées ou publiques propriétaires des voies dont le transfert est envisagé. En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

**ARTICLE 6 :** A l'expiration du délai fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

**ARTICLE 7 :** Le conseil municipal de la commune de Pecquencourt délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.

Fait à Pecquencourt, le 10 avril 2022

LE MAIRE,  
Joël PIERRACHE

